

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 07 juillet 2022

Convocation du :	01 juillet 2022
Date d'affichage :	01 juillet 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	11
Votants :	16

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/07/52 (nomenclature 1.3)

L'an deux mil vingt-deux, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - RUEN Pauline - POISSON François - AUBRY Charlène.

Absents excusés : AUBRY Isabelle, LE BRIS Isabelle, LE BUHAN Erwan, COISY Thierry, LE CHANU Fabienne, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, REPERANT Thibault et HELLARD Hugo.

Procuration :

AUBRY Isabelle à THERIN Emmanuel
LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène
LE FUR Corentin à RUEN Pauline
REPERANT Thibault à GUILLOU-COROUGE Françoise
HELLARD Hugo à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame AUBRY Charlène.

Objet : Signature d'une convention avec le Syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour la réalisation d'études énergétiques.

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Monsieur Emmanuel THERIN explique au conseil municipal que le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE22) travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie.

Il développe notamment ainsi des solutions d'accompagnement des communes pour améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine.

Il a notamment mis en place depuis 2019 le programme ORECA (Opération pour la rénovation énergétique en Côtes d'Armor) pour venir en aide aux communes dans tous les domaines de l'amélioration des bâtiments communaux.

Il est également lauréat avec les 3 autres syndicats d'énergie bretons du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

La commune a ainsi identifié parmi ses 28 bâtiments, le bâtiment de la salle des fêtes/MJC pour un audit énergétique.

La commune souhaite donc bénéficier de l'accompagnement du SDE22 dans le cadre de cette opération. Dans la mesure où les audits sont réalisés par un prestataire extérieur, le SDE22, via le programme ACTEE propose une prise en charge à hauteur de 50% du coût HT du premier audit énergétique engagé et dans la limite d'un audit par programme. La commune s'acquitte des 50% de la somme restante. Toutes les prestations supplémentaires éventuelles seront payées intégralement par la commune.

Au conseil, Monsieur Emmanuel THERIN présente les modalités d'intervention du SDE22.

Il propose donc de conclure une convention avec le SDE22 pour la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment Salle des fêtes/MJC situé 2 Rue de la Fosse Malard – 22800 QUINTIN, d'une surface d'environ 2 300 m², dans le cadre du programme ACTEE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : valide le projet de convention.

Article 2 : s'engage à respecter les conditions fixées dans la convention ci-annexée.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire
Nicolas CARRO.

